

Demande de régulation par tir d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts : **Renard**

Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

**Sans réponse de l'administration dans un délai de 5 jours à compter de sa réception,
la présente demande vaut autorisation**

Conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu

- dans une réserve de chasse et faune sauvage
 hors réserve de chasse et faune sauvage > si 2 demandes, faire des demandes séparées

Demandeur

Nom- prénom :
Adresse :
Code postal – commune :
Téléphone :
Courriel :

Agissant en qualité de :

- Propriétaire Déléataire porteur de la délégation en bonne et due forme
 Exploitant

dans les conditions ci-après définies :

- ▶▶ du 1^{er} mars au 31 mars
▶▶ et au-delà du 31 mars et jusqu'à la date générale d'ouverture de la chasse, uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole

Lieux de destruction :

Lieux-dits : / Lieux-dits :
Commune : / Commune :

Justifications des opérations :

Nature	Nombre	Estimation des dégâts
Ovins		€
Animaux de basse cour (préciser):		€
Animaux d'élevage (préciser):		€

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis déléataire, être en possession de la délégation correspondante.

A, le / /

Signature

Toute demande insuffisamment remplie ou illisible n'est pas autorisée.

Cette déclaration est susceptible de faire l'objet de contrôle de l'administration.

À adresser à la Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Environnement
39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX

